

Mémoire

Consultation publique sur l'agriculture urbaine

14 juin 2012

Introduction

Ce mémoire portera essentiellement sur les jardins communautaires. L'auteur a été membre du conseil d'administration du Jardin biologique communautaire l'Églantier, situé dans l'arrondissement Rosemont-La-Petite-Patrie, pendant 7 ans. Depuis 2 ans, elle est blogueuse pour ce même jardin : <http://jardin-eglantier.blogspot.ca/>. Elle aimerait faire ressortir certaines préoccupations qui entourent le maintien des activités des jardins communautaires dans le contexte urbanistique spécifique de la Ville de Montréal.

Administration des jardins

La plupart des jardins communautaires sont le résultat d'initiatives citoyennes datant d'il y a une trentaine d'années. Ils sont, dans la plupart des cas, gérés par des équipes de bénévoles réunis au sein de conseils d'administration dûment élus par les membres présents lors des assemblées générales. Un certain nombre de problèmes résultent de ce mode d'organisation :

1- Charte

Plusieurs jardins ne possèdent pas de charte à jour définissant leur statut légal, leurs administrateurs, leur fonctionnement et leurs membres. Tous les jardins devraient produire ce genre de document afin de faciliter leur administration. Ces documents devraient également être rendus publics pour que toute personne intéressée à s'inscrire à un jardin (pas seulement les membres) sache dans quel genre d'organisme elle s'insère. En effet, on se rend compte en inscrivant les nouveaux membres que ceux-ci ne sont pas conscients de l'existence des conseils d'administration et du partage de responsabilités qui s'en suit avec

l'arrondissement. **Bref, les nouveaux jardiniers cherchent à cultiver un nouveau jardin sans se rendre compte qu'un jardin communautaire est géré par ses membres. Plusieurs croient que l'entièreté des décisions, de l'organisation et de l'entretien sont effectués par l'arrondissement.**

2- Préservation des archives.

En ce moment, il est très difficile de reconstituer l'histoire des jardins communautaires à Montréal et d'assurer un suivi pour les conseils d'administration nouvellement élus. Puisque les jardins ne possèdent pas de bâtiments capables de protéger les documents administratifs durant l'hiver (et bien souvent l'été), les documents administratifs des jardins sont conservés aléatoirement chez des individus ayant appartenu ou appartenant à chaque jardin. Les factures, pièces d'assurance, budgets, correspondances ou chartres disparaissent donc souvent pour ne plus être revus. Les fichiers électroniques subissent souvent le même sort puisqu'aucune plateforme n'a été créée pour permettre leur partage et leur conservation à long terme. Il faudrait impérativement que chaque arrondissement crée des conditions assurant la conservation des documents les plus importants de chaque jardin et protège les documents susceptibles de retracer leur histoire. Des calendriers de conservation et des plans de classification pourraient être établis en collaboration avec les établissements qui forment les techniciens en documentation et les archivistes.

3- Co-jardiniers

Beaucoup de jardiniers cultivent en couple ou avec un ami un lopin de terre. Certains arrondissements/jardins ne reconnaissent pas la présence de cette deuxième (quelquefois deuxième et troisième) personne. Lorsque le jardinier principal quitte son jardin, la deuxième personne qui est souvent là depuis plusieurs années n'a aucun droit sur le lot dans lequel elle s'investit depuis plusieurs années. Il y aurait sûrement lieu de revoir les pratiques/réglementations pour tenir compte de ce phénomène et faciliter le maintien de la deuxième personne sur le lot.

4- Listes d'attente

Les listes d'attente des jardins sont souvent gonflées parce qu'aucun ménage administratif n'y est fait. Après deux ans, l'arrondissement devrait pouvoir s'assurer que les gens inscrits sur la liste sont toujours intéressés par un jardin afin d'enlever ceux dont la situation a changé (déménagement, désintérêt, changement de situation personnelle, inscription dans plusieurs jardins, etc.) pour dégonfler les listes. L'arrondissement Rosemont-La-Petite-Patrie effectue cette opération depuis quelques années ce qui a facilité le recrutement et amélioré le temps d'attente.

Disponibilité des jardins

La popularité des jardins va en grandissant depuis plusieurs années et certains d'entre eux se retrouvent avec des listes d'attente qui rendent l'accès aux jardins problématique. La Ville de Montréal n'a pas mis sur pied de nouveaux jardins depuis plusieurs années. Si les jardins collectifs sont une partie de la réponse, ils ne conviennent pas à tous les types de jardinier. Un effort devrait donc être fait pour augmenter les espaces destinés aux jardins communautaires. Pour expliquer l'absence de création de nouveaux espaces, les arrondissements utilisent principalement trois arguments : il faut décontaminer ceux qui existent déjà, il n'y a pas d'espace disponible appartenant à la ville et les projets doivent venir de la collectivité.

Une première solution serait de faire appel aux terrains appartenant à des institutions religieuses en créant des baux emphytéotiques. C'est ce qui a été fait dans certaines villes du Québec, il est possible de citer en exemple le Jardin communautaire biologique Le Tournesol qui occupe ce genre d'espace à Québec. Ce type d'occupation du territoire présenterait plusieurs avantages, diminution de l'entretien nécessaire pour les institutions visées, accès à des terrains de qualité où il n'y a pas eu d'utilisation industrielle depuis plusieurs dizaines d'années et accroissement de l'accès à des terrains déjà à destination public (quoique de possession privée, les établissements religieux offrent généralement un accès public à une partie de leurs installations).

La plupart des jardins sont en partie ou en totalité contaminés. La décontamination des terres nécessite un investissement financier important qui pourrait réduire les budgets

accordés à d'autres initiatives d'agriculture urbaine ou à la pérennité des services déjà en place. Dans les jardins où les éléments polluants sont très stables et ne risquent pas de s'étendre, les bacs en hauteur représentent selon moi une meilleure solution à moyen terme. Ces bacs surélevés permettent à une partie de la population dont les activités sont restreintes par sa condition physique (maux de dos, personnes en situation de handicap) d'accéder aux activités de jardinage. Il faut toutefois s'assurer de mettre des bacs de qualité dont la durée de vie est suffisante et dont l'entretien ne viendra pas grever les budgets des conseils d'administration des jardins. Il est important également de comprendre que même si les jardins retrouvaient la totalité de leur terrain, l'espace serait insuffisant.

Si les arrondissements souhaitent que les projets émanent de la communauté, elle devrait mettre en place des outils expliquant le processus à suivre. Ces outils devraient être facilement disponibles et offerts comme alternative à la mise en attente sur une liste. Actuellement, si de tels outils existent, ils ne sont pas mis en évidence.

Équipement des jardins

Plusieurs problèmes affectent la façon dont les jardiniers vivent l'expérience de la culture urbaine. Le premier est le vol et le vandalisme, dont certains jardins sont victimes. Même si certains vols sont effectués entre jardiniers, chaque arrondissement devrait au minimum s'assurer que les clôtures entourant les jardins sont suffisamment élevées. Certains jardins ont commencé l'implantation de végétaux à épines (groseilles, rosiers, argousiers, framboisiers, etc.) le long des clôtures afin de dissuader les larcins, un soutien économique pourrait être apporté à ce genre d'initiative. Le vandalisme des équipements est souvent en lien avec des événements populaires. Le Jardin biologique communautaire l'Églantier est victime de vandalisme à grande échelle à chaque Fête nationale. Même s'il est concevable que les services policiers aient d'autres priorités, une attention minimum pourrait être portée afin de diminuer ce genre d'incident.

L'installation et l'entretien des compostières de même que la formation des jardiniers devraient également être valorisés de façon plus soutenue. Il y a quelque chose de fondamentalement dérangeant dans les poubelles pleines de résidus végétaux des

jardins communautaires dus à la décrépitude des installations de compostage et au manque de connaissance des jardiniers. Des ateliers sur le compostage devraient être donnés dans les premières semaines de jardinage afin de réduire l'émission de déchets verts. Les compostières des jardins sont souvent en mauvais état faute de budget et les arrondissements devraient se préoccuper de leur entretien pour faire suite à la politique sur la réduction des déchets domestiques adoptée par la ville.

Abeilles, poules et autres animaux

Les jardins communautaires sont souvent envahis au printemps par des animaux avec lesquels les jardiniers éprouvent des difficultés de cohabitation : moufettes, raton-laveur et marmottes y élisent souvent domicile. Les jardins ne possèdent pas les équipements pour attraper ces animaux et les relâcher dans un endroit où leur impact n'est pas dommageable. Les arrondissements font très peu d'efforts pour aider les jardins avec ce genre de problème. Il y a peut-être lieu de mettre en place des procédures pour régler ce genre de situation.

Espace déjà dédié à l'agriculture, les jardins qui le désirent devraient être accompagnés dans l'installation de ruches ou de poulaillers. Les jardins sont d'excellents endroits pour tester l'implantation d'animaux destinés à la production agricole en milieu urbain.